

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 janvier 2021

---

**RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)**

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 216

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Emmanuel Maquet, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Viala, Mme Audibert, Mme Corneloup, M. de Ganay et M. Bouley

-----

**TITRE**

Compléter le titre du projet de loi par les mots :

« et lutter contre le séparatisme islamiste ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le 2 octobre 2020, le Président de la République Emmanuel Macron avait dans un discours aux Mureaux dressé une ambition pour la France, face à la menace du « séparatisme islamiste » selon ses propres mots.

Il exhortait alors au « réveil républicain ».

Si ce projet de loi comporte des évolutions satisfaisantes, il n'en demeure pas moins que les objectifs de ce texte doivent être identifiés : il ne s'agit pas seulement de garantir le respect des principes républicains mais également de lutter contre ceux qui veulent faire sécession avec la France.

Albert Camus affirmait que « Mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde ». Nous nous devons d'être fermes et clairs : nous ne pouvons viser un exercice d'équilibriste sémantique.

Tel est l'objet du présent amendement.